



CONSULTATION VISION STRATÉGIQUE 2041

REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME



TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE	4
2	THÉMATIQUE 1 - STRUCTURE DU TERRITOIRE ET MILIEUX HABITÉS	5
3	THÉMATIQUE 2 - MILIEUX NATURELS ET RÉCRÉOTOURISME	8
4	THÉMATIQUE 3 - INFRASTRUCTURES ET SERVICES MUNICIPAUX	10
5	THÉMATIQUE 4 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	12
6	THÉMATIQUE 5 - CADRE DE VIE ET PATRIMOINE	14

Crédits

Municipalité de Cantley

Membres du comité de suivi :

Patrick Lessard, Directeur du Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique,

Mélissa Galipeau, Chef du service de l'urbanisme et de l'environnement

Brodeur Frenette - Cardo

Stéphane Doré, Chargé de projet - Urbaniste

François Letard, Conseiller en urbanisme

Marc-Olivier Deschamps, urbaniste et économiste

Juillet 2021

1. MISE EN CONTEXTE



La Municipalité de Cantley a tenu un exercice de consultation publique virtuel auprès de sa population afin de valider la Vision stratégique 2041 auprès des citoyens pour s'assurer qu'elle reflète effectivement celle des Cantléennes et Cantléens. C'est pourquoi les citoyens de Cantley ont été invités à remplir un sondage en ligne.

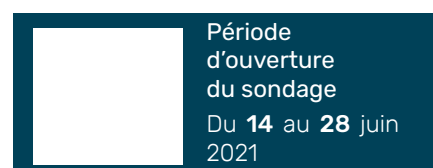
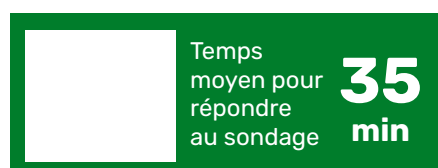
Le questionnaire comprenait au total 20 questions. Afin de s'assurer que les répondants étaient bien des résidents de Cantley, chaque participant était invité à fournir le code postal de sa résidence principale. Ainsi, 4 réponses ont été écartées dans le traitement des réponses et l'analyse des résultats.

Le sondage est structuré autour de 5 thématiques pour lesquelles plusieurs questions ont été soumises, appuyées par des cartes.

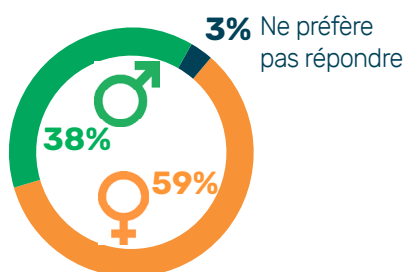
- 1 - Structure du territoire et milieux habités**
- 2 - Milieux naturels et récréotourisme**
- 3 - Services municipaux et infrastructures**
- 4 - Développement économique**
- 5 - Cadre de vie et patrimoine**



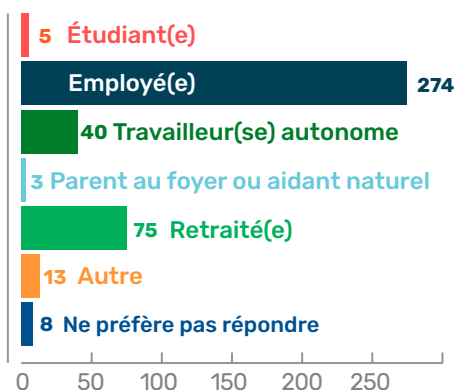
L'ensemble de la démarche était présenté sur le site internet de la Municipalité. Les résultats détaillés sont présentés dans les sections suivantes. Pour inciter les gens à participer, plusieurs moyens de communication ont été employés, notamment les réseaux sociaux, le site Web de la municipalité, les relais, les courriels, etc.



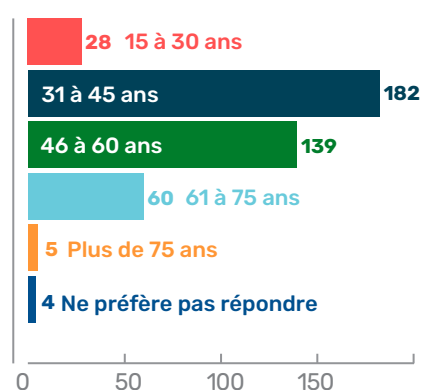
SEXE DES PARTICIPANTS



OCCUPATION DES PARTICIPANTS



ÂGE DES PARTICIPANTS





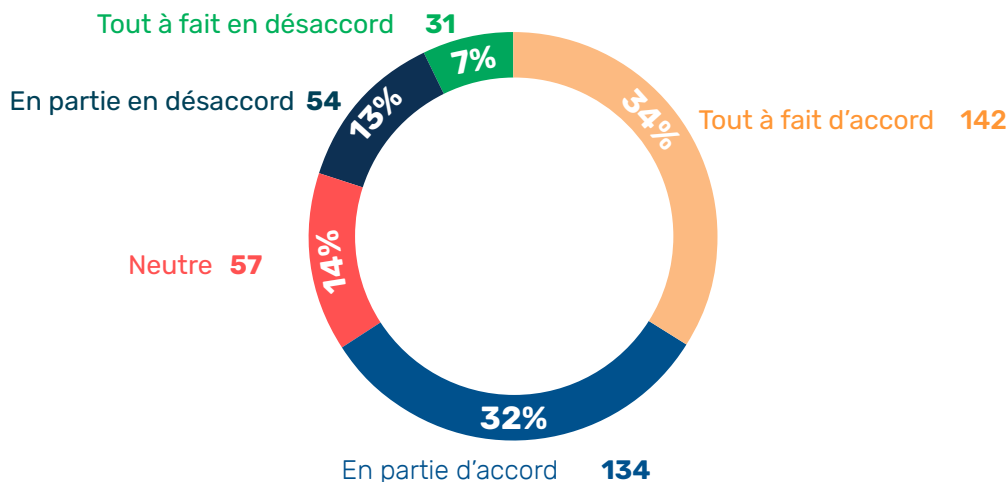
2. STRUCTURE DU TERRITOIRE ET MILIEUX HABITÉS

2.1 LA MUNICIPALITÉ RÉFLÉCHIT À LA PLANIFICATION DÉTAILLÉE DE SON NOYAU VILLAGEOIS POUR OPTIMISER L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE CANTLEY ET ACCUEILLIR D'AVANTAGE DE COMMERCE ET SERVICES À DESTINATION DES RÉSIDENTS.

Selon vous, quelles devraient être les actions à prioriser pour le développement du noyau villageois ?

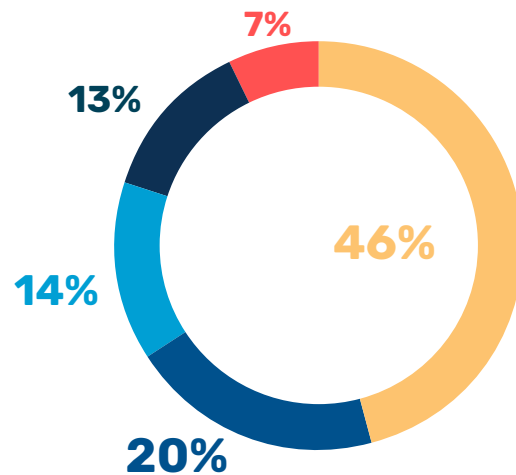
1. Investir dans l'aménagement d'un réseau de transport actif (trottoirs, passages pour piétons, sentiers pédestres, pistes cyclables, rues partagées, etc.) et renforcer la sécurité de tous les déplacements. Les rues partagées favorisent la saine cohabitation entre les piétons, cyclistes et usagers motorisés de la route.
2. Réviser la réglementation d'urbanisme pour renforcer les mesures de protection des milieux naturels et garantir la protection de la canopée y compris sur les terrains privés.
3. Adopter une réglementation d'urbanisme qui encadre l'implantation des activités commerciales en privilégiant les commerces et services de proximités (épicerie de quartier, commerces artisanaux, services et commerces de première nécessité, fixer une superficie maximale d'implantation des établissements, etc.).
4. Accroître les normes encadrant la qualité architecturale des bâtiments et l'insertion des nouvelles constructions.
5. Développer une image de marque et un « réflexe cœur villageois » en privilégiant l'implantation de toute nouvelle activité ou projet d'aménagement dans le noyau villageois (place publique, marché public, activités culturelles et festives, équipements et infrastructures publiques).

- 2.2 LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE FAVORISER, LORSQUE POSSIBLE, L'INSERTION DE PROJETS MIXTES À L'INTÉRIEUR DU NOYAU VILLAGEOIS. CES PROJETS PERMETTENT NOTAMMENT D'ACCÉLÉRER LA CRÉATION DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉS ET DE LOCAUX COMMERCIAUX DE PROXIMITÉ, LE TOUT, DANS UN BÂTIMENT QUI DEMEURE À ÉCHELLE HUMAINE.
Êtes-vous en accord avec cette stratégie ?

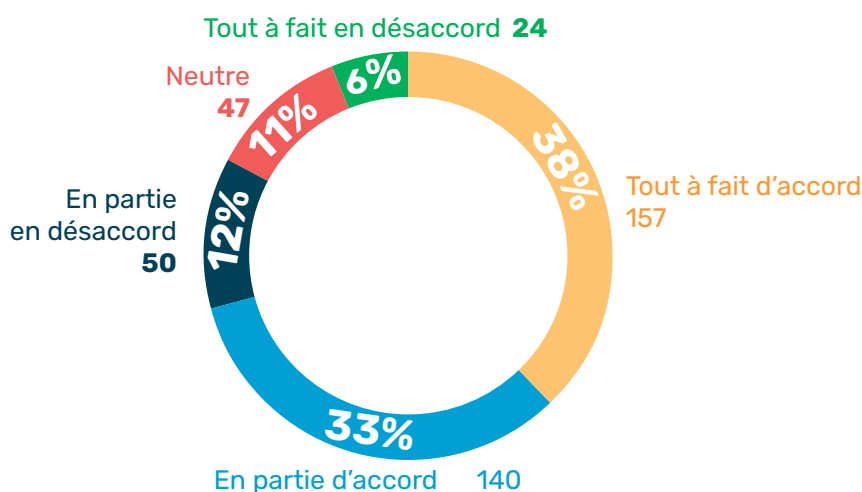


- 2.3 SELON VOUS, EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, OÙ DEVRAIENT ÊTRE CONCENTRÉS LES EFFORTS DE LA MUNICIPALITÉ ?

- A. Favoriser la diversité et la qualité architecturale des nouvelles constructions. **81**
- B. Concentrer l'offre en logement au sein du périmètre d'urbanisation et préserver les secteurs naturels. **193**
- C. Favoriser le développement de logements adaptés aux personnes âgées. **60**
- D. La Municipalité ne devrait pas concentrer d'efforts en matière de développement résidentiel. **54**
- E. Aucune de ces réponses. **30**



- 2.4 LA MUNICIPALITÉ PROPOSE DE FAVORISER DES NORMES DE CONSTRUCTION PLUS EXIGEANTES POUR S'ASSURER QUE LES NOUVEAUX BÂTIMENTS SOIENT DURABLES ET ÉCOLOGIQUES, MÊME SI CELA RISQUE D'AUGMENTER LE PRIX DE VENTE DES LOGEMENTS (LEED, BÂTIMENT CARBONE ZÉRO, NOVOCLIMAT, SOLAIRES PASSIFS, TOITURES VÉGÉTALES, ETC.). Êtes-vous en accord avec cet énoncé ?



2.5 FAITS SAILLANTS

Concernant la structure du territoire et l'encadrement de l'aménagement, une grande majorité des répondants souhaitent voir une plus grande cohérence dans la répartition des nouvelles constructions sur le territoire de Cantley accompagné d'une réduction de leur empreinte écologique. On remarque une nette démarcation pour certains éléments, dont l'amélioration est particulièrement souhaitée :

- **La présence de trottoirs, pistes cyclables et traverses piétonnes.**
- **Mieux encadrer les aménagements paysagers et la protection de la végétation**, même si cela vient contraindre les possibilités d'aménagement des terrains privés.
- L'insertion de projets mixtes à l'intérieur du noyau villageois pour permettre de concentrer **l'offre en logement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.**
- **L'amélioration des performances écologiques des nouvelles constructions** malgré les surcoûts que cela peut engendrer.





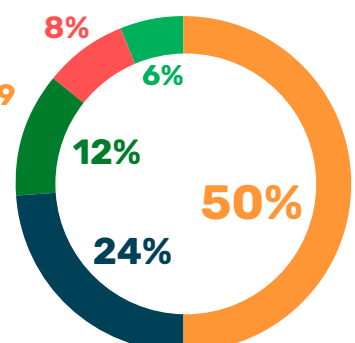
3. MILIEUX NATURELS ET RÉCRÉOTOURISME

3.1 DANS SON ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE, CANTLEY MISE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS. Quels devraient être les éléments qui devraient être en priorité bonifiés au cours des prochaines années ? Veuillez classer dans l'ordre croissant, de 1 à 4 les énoncés suivants, du plus important au moins important (1 étant très important et 4 peu important)

1. L'offre récréotouristique du Mont-Cascades (bonifier l'offre en services et commerces, une plus grande offre en hébergement, de meilleures installations pour l'accueil des visiteurs).
2. Le développement d'un réseau multifonctionnel (pédestre, cyclable, équestre, etc.) quatre saisons reliant les secteurs d'attrait touristique.
3. Un meilleur accès aux rives de la rivière Gatineau en favorisant la création de zones de baignades et d'aires de détente. 40,7%
4. Une meilleure stratégie de communication et une plus grande visibilité des attraits touristiques de la municipalité en dehors des limites municipales.

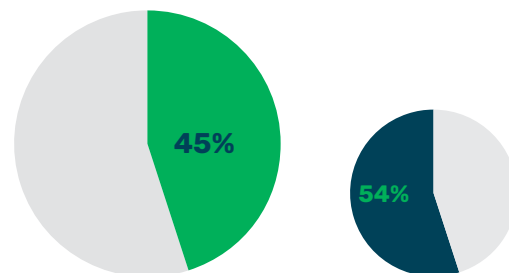
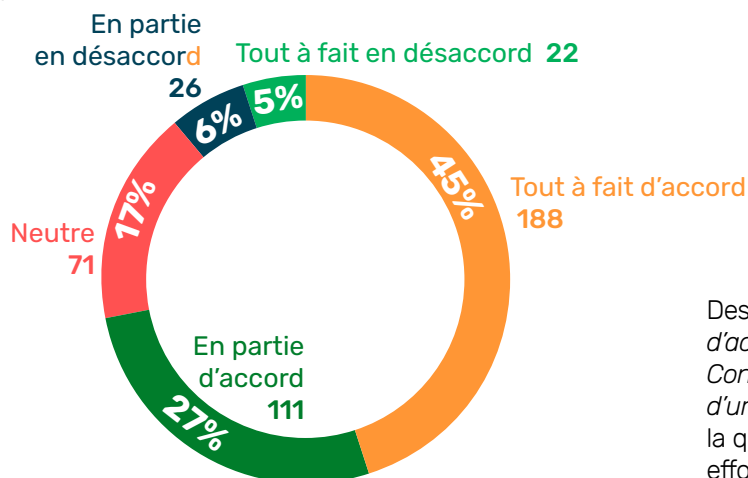
3.2 À VOTRE AVIS, EXISTE-T-IL DES ATOUTS LIÉS À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS VOTRE MUNICIPALITÉ QUI DEVRAIENT ÊTRE MIEUX ENCADRÉS?

- | | |
|--|------------|
| A. Les milieux naturels (boisés, milieux humides, cours d'eau, lacs, etc.) | 209 |
| B. La qualité des eaux souterraines | 52 |
| C. La propreté des rues | 23 |
| D. La quiétude des milieux habités | 101 |
| E. Aucune de ces réponses | 33 |

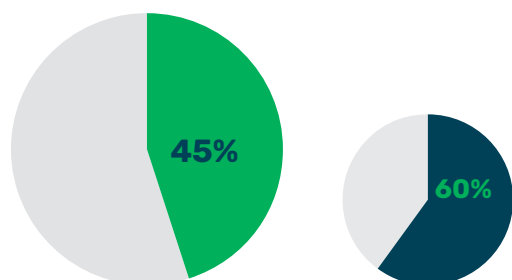


3.3 LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE MIEUX ENCADRER LA PROTECTION DES HABITATS FAUNIQUES, DES RIVES, DU LITTORAL ET DES ZONES INONDABLES, LE CONTRÔLE DU DÉVELOPPEMENT DANS LES ZONES DE MOUVEMENT DE TERRAIN, LA GESTION DES EAUX USÉES ET DE RUISSÈLEMENT PAR UNE ACTUALISATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME.

Pensez-vous qu'elle devrait édicter des normes plus restrictives pour l'aménagement des terrains privés ?



Des 45 % des personnes qui ont répondu *Tout à fait d'accord* à cette question ; la majorité a répondu *Concentrer l'offre en logement au sein du périmètre d'urbanisation et préserver les secteurs naturels* à la question 3 de la thématique 1 (concentration des efforts en matière de développement résidentiel).



Des 45 % des personnes qui ont répondu *Tout à fait d'accord* à cette question, la majorité a répondu *Les milieux naturels (boisés, milieux humides, cours d'eau, lacs, etc.)* à la question 2 (atouts liés à la qualité de l'environnement).

3.4 FAITS SAILLANTS

Concernant les milieux naturels, les changements climatiques et le récréotourisme, les répondants devaient se prononcer sur les priorités en matière de développement des activités de plein air et la mise en valeur des milieux naturels. Voici les principaux constats :

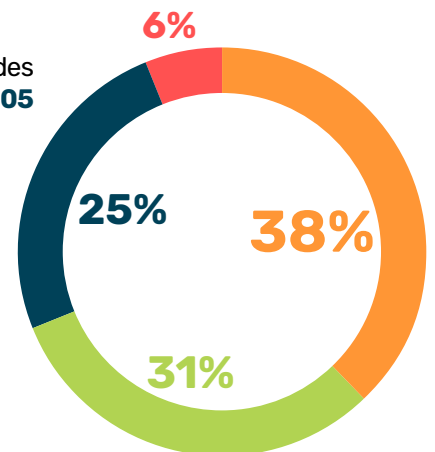
- Les répondants souhaitent en grande majorité que les efforts de la Municipalité soient concentrés sur **l'accès aux rives de la rivière Gatineau et le développement d'un réseau multifonctionnel** permettant de connecter les principaux attraits naturels et touristiques de la municipalité.
- Les répondants sont très attachés aux milieux naturels à haute valeur écologique et souhaitent majoritairement que la Municipalité porte une attention particulière à la **mise en valeur des boisés, milieux humides, cours d'eau, lacs, etc.**
- Pour y parvenir, **un renforcement des mesures de contrôle d'aménagement**, surtout dans les secteurs fragiles et représentant une contrainte à l'occupation du territoire.
- Selon eux, les mesures d'encadrement de l'aménagement sur les terrains privés devraient s'accompagner d'une stratégie de concentration des nouvelles constructions à l'intérieur du périmètre d'urbanisation



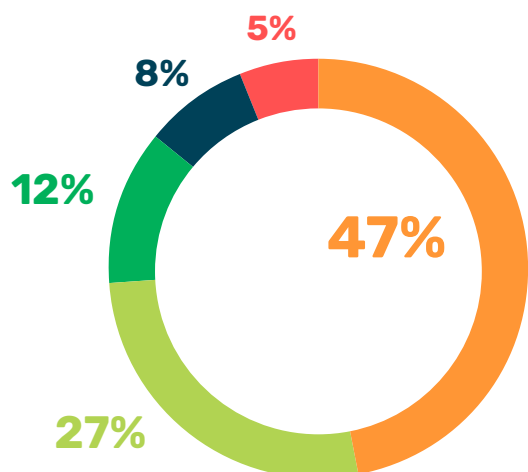
4. INFRASTRUCTURES ET SERVICES MUNICIPAUX

4.1 LA PLANIFICATION DES ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ (MOBILIER URBAIN, AMÉNAGEMENTS, ÉQUIPEMENTS) DEVRAIT ...?

- A. Offrir des infrastructures permettant de se regrouper et d'accueillir des événements festifs (concerts, théâtre en plein air, places publiques, etc.). **105**
- B. Protéger et valoriser l'environnement et la biodiversité. **160**
- C. Offrir davantage de terrains sportifs et installations extérieures (patinoire réfrigérée, jeux d'eau, terrain de basketball, etc.). **127**
- D. Demeurer telle quelle. **26**



4.2 SELON VOUS, EN MATIÈRE DE TRANSPORT, OÙ DEVRAIENT ÊTRE CONCENTRÉS LES EFFORTS DE LA MUNICIPALITÉ?

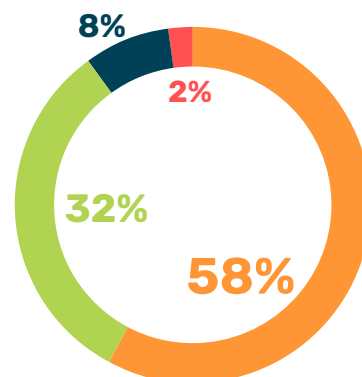


- A. Entretien et renforcement de la sécurité de tous les usagers des rues existantes. **116**
- B. Développement et renforcement la sécurité des déplacements actifs (vélos et piétons). **196**
- C. Développement du transport en commun. **49**
- D. Électrification des transports. **25**
- E. Aucune de ces réponses. **32**

4.3 UN DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE THÉMATIQUE VISE À REDÉFINIR ET SÉCURISER LES ABORDS DES INSTITUTIONS PUBLIQUES TELLES QUE LES ÉCOLES ET BÂTIMENTS MUNICIPAUX ACCUEILLANT DU PUBLIC.

Selon vous, quels seraient les lieux qui devraient bénéficier en premier lieu de telles mesures ?

- A. Les écoles, garderies, CPE et autres lieux accueillant de jeunes enfants. **241**
- B. Les parcs, terrains de sports, centres communautaires et lieux accueillant des événements culturels. **133**
- C. Les accès aux espaces de stationnements, entrées et sortie des commerces et des points d'accueil des aires récréotouristiques. **36**
- D. Les bâtiments institutionnels tels que l'hôtel de ville. **8**



4.4 FAITS SAILLANTS

Concernant les services municipaux et infrastructures, une grande majorité des répondants souhaitent voir une amélioration de l'ensemble des éléments liés au **transport actif**, à la **sécurité des piétons** et un renforcement des mesures de **protection de l'environnement**. On remarque une nette démarcation pour certains éléments et plusieurs constats peuvent en être tirés :

- Dans ses projets de création ou de réaménagement des espaces verts publics, la Municipalité devrait **prioriser des gestes favorisant la biodiversité et la valorisation des milieux naturels**.
- Dans les choix qui sont à faire en matière d'aménagement de l'espace public, **améliorer en priorité les abords des établissements accueillant du jeune public et les familles**, tout en privilégiant des mesures de **sécurisation des piétons et cyclistes**.
- Les lieux de pratiques d'activités sportives et récréatives en extérieur devraient aussi être aménagés de telle sorte que les piétons et cyclistes puissent s'y rendre de façon sécuritaire et conviviale.

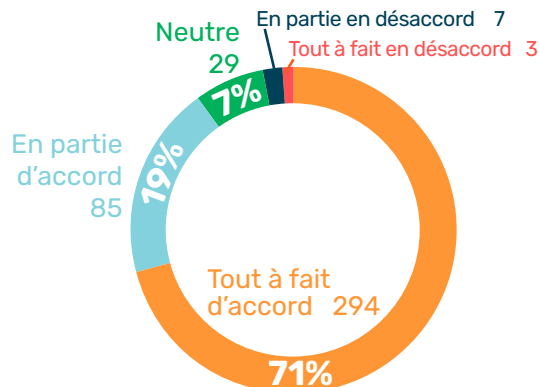


5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

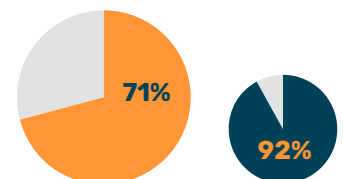
5.1 QUELS TYPES DE COMMERCES VOUDRIEZ-VOUS VOIR APPARAÎTRE DANS LE NOYAU VILLAGEOIS ?

1. Commerces de proximité (boulangerie, fruiterie, boucherie, etc.).
2. Un marché public hebdomadaire.
3. Des commerces de restauration (restaurants, bars et cafés).
4. Services professionnels et personnels (bureaux de professionnels, services de soin, etc.).
5. Commerces de détail (magasin de vêtements, etc.).

5.2 UN DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRÉSENTE THÉMATIQUE VISE À CRÉER UN RÉSEAU DE COMMERCES LOCAUX ET INDÉPENDANTS MISANT SUR LE TOURISME GASTRONOMIQUE ET LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA RÉGION (PHÉNOMÈNE DE LA « FOOD CULTURE »). Êtes-vous en accord avec cette stratégie ?



Des 71 % des personnes qui ont répondu *Tout à fait d'accord* à cette question ; la majorité a répondu *Tout à fait d'accord* à la question 4 de la thématique 4 (encourager la pratique de l'agriculture locale).



5.3 SELON VOUS, QU'EST-CE QUI FAIT EN SORTE QUE LA COHABITATION ENTRE LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET LES RÉSIDENCES AVOISINANTES EST PLUS DIFFICILE?

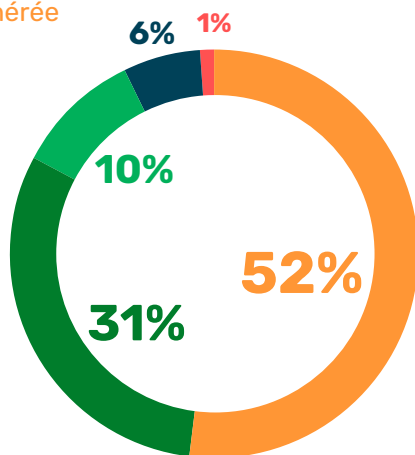
A. La circulation générée par les véhicules de transport de marchandises

B. Le bruit

C. Aucune de ces réponses

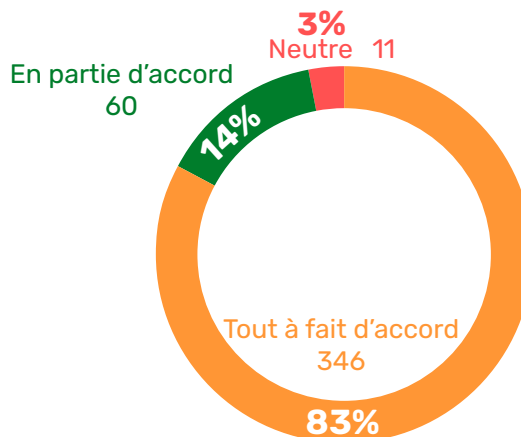
D. Les déchets et la propreté des rues

E. Les odeurs



5.4 LA MUNICIPALITÉ PROPOSE D'ENCOURAGER LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE LOCALE AU TRAVERS DE PLUSIEURS ACTIONS (création d'un marché public local, promotion des producteurs agricoles de Cantley, promotion des coopératives de solidarité).

À quel point êtes-vous d'accord avec cette proposition ?



5.5 FAITS SAILLANTS

Les participants ont clairement affiché leur attachement au développement d'une **économie de proximité axée sur la production et la consommation de produits locaux** (idéalement provenant du territoire de la Cantley). Voici les principaux constats :

- Les répondants souhaitent en grande majorité que les efforts de la Municipalité portent sur la **création de commerces de première nécessité** spécialisés en alimentation et desservant une population locale.
- Les répondants se sont prononcés en grande majorité (83%) pour appuyer la **création d'un marché public local, la promotion des producteurs agricoles de Cantley et la promotion des coopératives de solidarité.**
- Un travail de réflexion doit être aussi mené pour atténuer les nuisances générées par la circulation des véhicules de transport de marchandises circulants à proximité des quartiers résidentiels et desservant le secteur industriel.

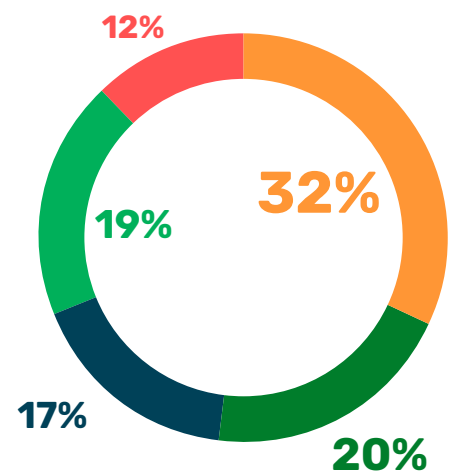


6. CADRE DE VIE ET PATRIMOINE

6.1 LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI DE CANTLEY FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE LA VISION STRATÉGIQUE 2041 AFIN, ENTRE AUTRES, DE PROMOUVOIR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE, LA RICHESSE DE LA CULTURE ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE.

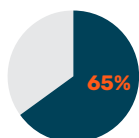
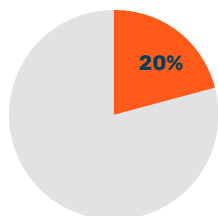
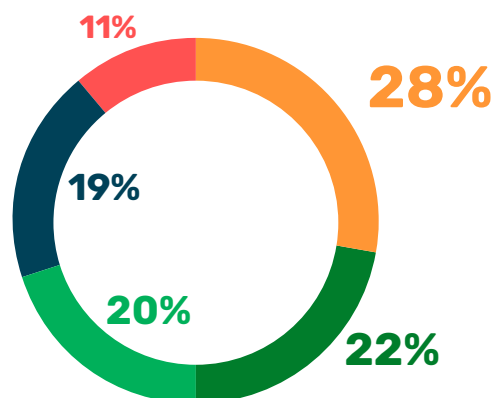
Selon vous, parmi les mesures envisagées, laquelle devrait être priorisée ?

- A. Renforcer les dispositions permettant de limiter l'altération des volumes, formes, implantations et hauteurs des bâtiments existants. **87**
- B. Actualiser la réglementation discrétionnaire (règlements visant les dérogations mineures, les projets particuliers, les PIIA, etc.) et cibler les secteurs de la municipalité où des bâtiments historiques sont présents. **76**
- C. Maintenir les dispositions réglementaires telles quelles. **68**
- D. Sensibiliser davantage les propriétaires à la valeur historique et culturelle des bâtiments historiques. **53**
- E. Développer une stratégie de reconnaissance de la valeur patrimoniale de certains bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. **134**



6.2 SELON VOUS, QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI PERMETTRAIENT AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES DE MIEUX S'INTÉGRER À L'ENVIRONNEMENT BÂTI EXISTANT ?

- A. Une limitation dans le choix des matériaux. **46**
- B. Une limitation dans le nombre d'étages. **85**
- C. Un meilleur encadrement du nombre d'unités construites sous un même modèle. **117**
- D. Une meilleure implantation par rapport à la rue. **81**
- E. Aucune de ces réponses **89**



Des 20 % des personnes qui ont répondu *Une limitation dans le nombre d'étages* à cette question, la majorité a répondu « Tout à fait d'accord » à la question 11 (édicter des normes plus restrictives pour l'aménagement des terrains privés)

6.3 FAITS SAILLANTS

Les réponses données aux questions liées au cadre de vie et au patrimoine sont plus nuancées. Les résultats ne permettent pas de dégager un consensus clair sur les actions à mener au cours des prochaines années. Voici les cependant quelques constats que l'on peut identifier :

- Une **stratégie de reconnaissance de la valeur patrimoniale des certains bâtiments** localisés sur le territoire de Cantley devrait passer par une intervention du palier gouvernementale (en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel).
- Pour les participants, la sensibilisation serait moins efficace pour assurer la protection des bâtiments ; ils misent davantage sur un **renforcement des mesures de contrôle des interventions sur le cadre bâti**.
- Un **meilleur encadrement du nombre d'unités construites sous un même modèle** permettrait d'améliorer le cadre urbain sans pour autant constituer la seule piste d'action à entreprendre.



Cantley,
c'est ensemble
qu'on la
façonne